



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Concertation Cinéma et Audiovisuel 2020

Synthèse des réunions des groupes de travail


PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
*Liberté
Égalité
Fraternité*


AGENCE LIVRE
CINÉMA & AUDIOVISUEL
EN NOUVELLE-AQUITAINE

 centre national
du cinéma et de
l'image animée


la
**Charente
Maritime**

Dordogne
PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT dordogne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest 

CHARENTE
LE DÉPARTEMENT

 **Gironde**
LE DÉPARTEMENT

 **Département
des Landes**

SOMMAIRE

Introduction	3
Liste des structures concertées	4
Groupe 1 - Autrices, Auteurs et émergence	5
Groupe 2 - Production et initiative régionale	7
Groupe 3 - Accueil des Tournages	9
Groupe 4 - Industries techniques et post-production	11
Groupe 5 - Exploitation cinématographique et diffusion des œuvres	13
Groupe 6 - Éducation aux images	15
Sous-groupe "Contrats d'Objectifs et de Moyens TV"	17
Sous-Groupe "Animation"	19



Alain ROUSSET - Président de la Région Nouvelle-Aquitaine

Notre Région est historiquement engagée dans un soutien aux acteurs de l'économie culturelle et créative : 1er fonds de soutien cinéma en 1985, 1er contrat de filière du livre avec le CNL en 2014, 1er contrat de filière musiques actuelles avec le CNV en 2017, et 1er contrat de filière arts plastiques et visuels en 2018. Nous sommes la seule région de France à disposer de quatre contrats et à promouvoir ainsi l'initiative régionale et les acteurs indépendants, garants de la diversité de la création. Cela constitue un axe stratégique de notre politique culturelle avec un engagement annuel de 28M€.

D'une terre de tournage à une terre de producteurs, notre région a su proposer une stratégie territoriale visant à solidariser les questions de création, de production, de postproduction, de diffusion et de formation, afin de garantir un écosystème de l'image global et viable.

Aujourd'hui, dans le cadre du renouvellement de la convention nous liant au CNC, à la DRAC Nouvelle-Aquitaine mais également à 6 des 12 départements de Nouvelle-Aquitaine, j'ai souhaité réaffirmer notre volonté de co-construire nos politiques régionales avec les acteurs des filières, en vous associant à la redéfinition de nos dispositifs d'accompagnement, de structuration et d'innovation.

Dans un contexte des plus singuliers, vous avez été plus de 200 participants invités à enrichir de vos expertises et expériences les réflexions des 8 groupes de travail. D'abord réunis en présentiel, puis - confinement oblige - en distanciel, vous avez été accompagnés dans vos échanges par un binôme d'animateurs constitués d'agents de la Région et de notre agence ALCA. Inscrite sur une durée de 6 mois, cette concertation, je l'ai voulue aussi dans la transparence. C'est pourquoi une plateforme en ligne a été créée permettant à chacun de suivre l'évolution des débats et d'y contribuer.

Si le numérique a été une réponse aux contraintes d'agenda et de temps de trajet, il ne saurait remplacer la rencontre physique qui permet de renouer les liens dans une période où l'aspiration à plus d'horizon commun est revendiquée. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité ce temps de rencontre en comité restreint pour la restitution de vos travaux en présence des services de l'Etat, du CNC et des collectivités partenaires.

Cette concertation, c'est avant tout une méthode, un calendrier et des préconisations pour penser l'avenir des dispositifs. Nous allons entendre les propositions des différents groupes de travail et en débattre collectivement. Viendra alors le temps des études de faisabilité, des mesures d'impact, de la co-élaboration de la future convention, et de la décision politique lors du vote en séance plénière de décembre prochain.

Réunis à Angoulême à l'occasion du festival du film francophone, nous pouvons clairement mesurer la crise sans précédent que la filière image traverse dans son ensemble, à cause de la pandémie et de ses conséquences directes. Les salles de cinéma sont quasiment à l'arrêt avec des chutes de près de 80% de leur chiffre d'affaire ; les auteurs, réalisateurs, producteurs sont dans une incertitude pour l'ensemble de leur projet ; le secteur de l'éducation au cinéma est également à un tournant historique après 50 ans de combats au plus près des territoires. Dans cette épreuve, il nous faut ensemble repenser la relance et des stratégies partagées, retendre de la solidarité pour toute la filière, car ne compter que sur soi serait une funeste erreur.

La construction d'une politique publique se fait certes sur le temps long mais la mesure de son efficacité doit être rapide et apporter des réponses concrètes et agiles à l'urgence des situations. C'est pour cette raison que nous avons, dès cette année, mis en place une aide spécifique aux auteurs, augmenté exceptionnellement le budget de l'aide au programme pour les sociétés de production et ouvert nos aides après réalisation au long métrage de cinéma. Et que nous réfléchissons à une aide concertée auprès des 150 cinémas art et essai de la Région.

Un grand merci à l'ensemble des professionnels qui se sont engagés dans cette co-construction. Je crois en l'expertise partagée et en l'intelligence collective comme principe de l'action publique régionale. A nous de faire de la Nouvelle-Aquitaine, un territoire d'excellence et de créativité cinématographique et audiovisuelle.

LISTE DES PARTICIPANTS

Structures :

ACREAMP - Alca - Association Française des Régisseurs Cinéma et Audiovisuel - Atana - l'Atelier Documentaire - Bat Bretagne - Bat Gironde - Bat des Landes - Bat Lot-et-Garonne - BAT Pyrénées-Atlantiques - Bien ou Bien Productions - Bobi Lux - Bretagne Cinéma - Centre Culturel de Brive la Gaillarde - CGR - Chacapa Films - Ciclic - CINA - Les Cinéma de Proximité de la Gironde - Cinéma Rex à Brive-La-Gaillarde - Cinémathèque de Nouvelle Aquitaine - Cinevasion 64 - Circuit itinérant CRPC - CITEBD - Ciné Passion 24 - Conseil Départemental Dordogne-Périgord - Conseil Départemental des Landes - Conseil Départemental de la Gironde - Conseil Départemental de la Charente - Conseil Départemental de la Charente-Maritime - Conseil Départemental du Lot-et-Garonne - Curiosity Studio - Damned Films - DRAAF Nouvelle-Aquitaine - DRAC Nouvelle-Aquitaine - Dublin Films - Du Cinéma Plein Mon Cartable - Ecrans 47 - Ecrans du Monde - Ecritures Documentaires - EMCA - Eurofilm - Fédération Régionale des MJC Nouvelle-Aquitaine - Festival de Biarritz Amérique Latine - Festival du Cinéma de Brive - Festival International du Film de la Rochelle - Festival International du Film d'Histoire de Pessac - FICAM - FIFIB - Film France - Les Films du Poisson Rouge - Films Pyramide - France 3 - Gloria Films - Le Groupe Fiction - Itena - Jake Productions - Kanaldude - Kidam - Ligue de l'enseignement 47 - Maelstrom Studio - Magelis - Les Maisons de Production Associées - Make ever - Mara Films - Marmitafilms - Massala production - La Métive - Milk Music - Mon Ballon Productions - Mon Voisin Productions - Naais - Novanima - Occitanie Films - Oc Télé - Passeurs d'Image - La Peña - Peninsula - Phileas Production - Piste Rouge - Poitiers Film Festival - Prima Linea Productions - Rectorat de Bordeaux - Rectorat de Poitiers - Réseau Canopé Limoges - Senso Films - Service ICC, Service TIC, Direction de la Performance industrielle, Secrétariat général, Région Nouvelle-Aquitaine - Studio 2 minutes - STUDIO ALHAMBRA - Studio Hari - Théâtre Auditorium de Poitiers - Transpalux - TSF - TV 7 - TVR - UniFrance - Unis Cité - Véo - Vrai Vrai Films - Les Yeux Verts - 3.0 Studio

Participants :

Matthieu Albert - Alexis Baudot - Stéphane Bedin - Stephan Bender - Nathalie Benhamou - Selim Bentounes - John Bernard - Quitterie Bienvenu - Delphine Bietry Legrand - Jennifer Boine - Claire Bonnefoy - Hervé Bonnet - Pierre Bonnet - Thierry Bordes - Baptiste Boucher - Thomas Bouniort - Jean-Christophe Boulard - Isabelle Breil - Lionel Buanic - Laurent Cabrillat - Stéphane Calès - Karim Canama - Charlotte Carbo - Ximun Carrere - Alice Chaput - Maryline Charrier - Maguy Cisterne - François-Pierre Clavel - Aurore Claverie - Yohann Cornu - Damien Cortadi - Maylis Dartigue - Olivier Daunizeau - Benoit Deconchat - Eric Debègue - Sophie Deloche - Franck Delpech - Emmanuel Devillers - Daouda Diakhaté - Nicolas Dumont - Catherine Esteves - Faissol Gnonlonfin - Marc Faye - Elodie Ferrer - David Gana - Julien Garreau - Anne-Charlotte Girault - Olivier Gouéry - Nathalie Goutas - Romain Grosjean - Charlotte Guénin - Thierry Guillemot - David Guyard - Sophie Hahne - Amélie Harrault - Serge Houot - David Hurst - Thierry Irissou - Christophe Jankovic - Marine Jorda - Delphine Jouan - Cerise Jouinot - Caroline Julliard-Mourgues - Samuel Kaminka - Jean-François Karpinski - Ingrid Krpan - Laurent Lavalé - Emma Le Bail Deconchat - Antoine Le Carpentier - Loïc Legrand - Roman Madjarev - Rafaël Maestro - Patrick Malefond - Kristel Malègue - Alexis Maljean - Nicolas Manceau - Fabrice Marache - Frédéric Marchal - Arnaud Mathieu - Jean-Luc Mathieu - Claire Maugendre - Odile Méndez-Bonito - Mathias Mounier - Sandra Mourad - Pili Munoz - Isabelle Neuvialle - Jeanne Oberson - Emilie Parey - Laurent Philton - Remi Philton - Raphaël Pillosio - Jérôme Polidor - Julien Proust - Marie Rateau - Bruno Raunier - Clément Rièrre - Jonathan Rochier - Antoine Rodier - Marin Rosenstiehl - Aurélie Rousseau - Anthony Roussel - Camille Sanz - Antoine Sebire - Natacha Seweryn - Bruno Sez nec - Jean-Michel Spinner - Guillaume Thévenin - Vincent Toujas - Christophe Valette - Stéphane Valentin - Jean-Pierre Villa - Martine Vidalenc - Stéphanie Vigier - Marc Wilmart - Géraldine Zannier - Sandrine Zoller

GRUPE 1 - AUTRICES, AUTEURS ET ÉMERGENCE

Les réunions du groupe de travail ont permis de dégager autour des auteurs du territoire et des créateurs, les enjeux propres à la filière et de proposer des orientations en vue de déployer au mieux les dispositifs d'accompagnement.

Ce groupe a interrogé les besoins nécessaires pour accompagner au mieux les auteurs, les besoins pour structurer et consolider la filière, les modalités de soutien, les conditions pour favoriser l'émergence et les dispositifs spécifiques à adapter. La diversité des genres (animation, documentaire, fiction) a été prise en compte pour questionner les socles communs et les spécificités de chacun.

Les perspectives émises lors de ces temps d'échanges permettent de dégager des propositions qui pourront être intégrées dans la prochaine convention triennale de coopération conclue entre l'Etat, le CNC, la Région Nouvelle-Aquitaine et les Départements pour la période 2020/2022, ainsi que des orientations d'accompagnement par l'ALCA et les partenaires du territoire.

1 - Accompagnement de la filière

Le besoin d'accompagnement et de structuration de la filière est prégnant et la mise en réseau des acteurs paraît essentielle. Ce déficit de structuration et ce manque de coordination peuvent impacter la création et l'émergence. Par la mise à disposition de moyens spécifiques, il s'agit de consolider et coordonner le réseau des professionnels pour orienter, conseiller et favoriser des temps de rencontres. Il s'agit aussi d'accompagner chaque projet dans sa singularité, la multiplicité des pratiques et l'ensemble des porteurs de projets dans leurs parcours et cheminements respectifs sur le long terme. Le lien avec le champ de l'éducation aux images est aussi à investir et des synergies sont à opérer. La dimension Recherche et développement, creuset d'une création vivante et en mouvement, est rappelée avec un renouvellement des lieux, dispositifs, accompagnements.

Il est proposé que :

- le Bureau des auteurs renforce et développe ses actions pour orienter les professionnels, les conseiller, leur proposer des formations adaptées et leur apporter un soutien juridique ;
- l'agence Alca initie la mise en réseau des résidences d'auteurs pour coordonner leurs actions sur le territoire ;
- que des modules itinérants d'information régionale soient mis en place. Ils se dérouleraient sur les temps de festivals ou lors des rencontres professionnelles avec pour vocation de renforcer les réseaux ;
- un travail d'identification et de recensement des acteurs soit mené. De nouveaux outils pourraient être déployés pour référencer les auteurs en région, répertorier les ressources mobilisables pour favoriser l'accès aux formations, fixer les auteurs, tisser les liens au territoire ;
- La dimension de renforcement des dispositifs liés à la fiction est aussi évoquée, comme le déploiement des "pitches premiers films".
- Renforcer les temps de diffusion, de découvertes et de rencontres autour des films

2 - Les aides et l'adaptation des dispositifs d'accompagnement

Parmi le volet d'aides attribuées aux auteurs, la notion d'expérimentation est à prendre en compte et à encourager. Pour favoriser l'émergence et soutenir la création, un renforcement est souhaité. Des aides spécifiques pourraient être dédiées afin de valoriser la dimension expérimentale et d'encourager toute initiative de création. Cette aide pourrait prendre la forme d'une bourse de recherche ou bien d'une aide au repérage pour valider et enclencher l'écriture.

GROUPE 1 - AUTRICES, AUTEURS ET ÉMERGENCE (SUITE)

Toujours en adéquation avec les besoins et spécificités de la filière, il est proposé une aide aux auteurs régionaux dont le film a été primé, diffusé dans des festivals ou qui a rencontré un certain succès. Les auteurs bénéficieraient d'un soutien qui aurait pour objectif d'amorcer leur prochain projet au travers d'une aide/prime au film suivant.

Durant la concertation l'annonce d'une nouvelle aide financière régionale en faveur de la filière a été faite. Cette aide doit permettre de soutenir les auteurs en Région dans la durée et la spécificité d'un travail d'écriture. Cette aide à l'écriture varie entre 3 000 à 5 000 € tous genres confondus sur présentation d'un avant-projet. Elle permettra aux auteurs qui viennent de terminer un film de s'orienter vers un nouveau projet.

Il est également souhaité l'assouplissement des contenus des pièces justificatives demandées lors de la constitution des dossiers de demande de subvention. Il en est de même pour le paiement des soldes des subventions et des pièces à fournir.

S'agissant des aides à l'écriture, il est proposé qu'elles bénéficient directement aux auteurs, même si le projet associe un producteur. Il est également préconisé un 1er collège - et en fonction du nombre de projets - pour qu'un auteur de 1er film ne soit pas « en compétition » avec des auteurs confirmés.

En parallèle à l'offre de formations, il est proposé d'instaurer un dispositif de tutorat (producteur/auteur) pour professionnaliser la filière et favoriser l'émergence. Une aide financière serait octroyée à un auteur ou un producteur qui prendrait en charge l'auteur émergent.

Liée au champ de l'émergence, l'idée est émise d'un Groupe de Recherche régional ("Grec") laboratoire-réseau pour la réalisation d'un 1er film - hors du cadre classique de la production.

Intérêt rappelé d'auteurs régionaux pour la mise en place d'un soutien pour la création sonore et radiophoniques de fictions et de documentaires, en essor avec le développement de podcasts et grâce à la présence d'auteurs spécialisés en région.

Animatrice : Noémie Benayoun

GROUPE 2 - PRODUCTION & INITIATIVE RÉGIONALES

1 – Préconisations pour les dispositifs de soutien à la création et à la production

Instruction des demandes

Le groupe a préconisé que les conditions d'instruction des demandes soient plus transparentes, avec publication de la composition des comités d'experts et des classements des projets, ainsi que la mise en place d'auditions. Il est également demandé que les associations professionnelles soient informées en amont des modifications des procédures.

Il est recommandé que les experts soient sensibilisés aux enjeux régionaux, notamment en termes de structuration de la filière, afin qu'ils tiennent compte de ces enjeux dans leurs choix.

Versement des aides / Soutiens spécifiques

Le groupe recommande le versement plus rapide d'avances plus élevées, requérant moins de pièces justificatives.

Il propose que soit maintenu le dispositif de soutien spécifique pour le développement et la production de longs métrages d'initiative régionale (fonds FILM). La possibilité de mettre en place un fonds associatif de 200 K€ réservé aux premiers courts-métrages régionaux est évoquée par le Groupe Fiction, via la production de 10 films type GREC qui pourraient donner à des auteurs régionaux l'occasion de faire leurs premiers pas et mettre le pied à l'étrier à des techniciens régionaux sur des fonctions de chef de poste.

Les aides aux documentaires pourraient être augmentées pour revenir aux sommes combinées des ex-Régions, notamment dans l'optique des productions réalisées dans le cadre des COM.

NAAIS évoque la possibilité d'un fonds de soutien pour la création sonore et radiophonique, en raison de l'émergence des podcasts et de la présence en région d'auteurs spécialisés.

Caractère régional des sociétés de production

Le groupe propose de redéfinir la notion de société régionale en s'appuyant sur un faisceau d'indices : siège social, établissement et emploi permanent, durée de présence sur le territoire, recours aux prestataires et à l'emploi régionaux précédemment, etc....

Retombées régionales

Le groupe demande que les critères soient revus pour tenir compte de la durée d'implantation sur le territoire et du niveau de recours à l'emploi régional. Il propose aussi d'exiger des retombées économiques plus importantes pour le soutien aux projets ne relevant pas de l'initiative régionale, en particulier en termes d'emploi (et plus particulièrement des emplois de chefs de poste).

Aides à l'écriture et au développement

Le groupe préconise un renforcement des aides en amont. Les producteurs préféreraient un soutien à des projets déjà accompagnés par une société, plutôt qu'une aide aux seuls auteurs. Le groupe souligne le danger de critères trop restrictifs, qui seraient contre-productifs.

Les aides actuelles à l'écriture et au développement paraissent pour certains participants au groupe devoir être renforcées en raison de la difficulté, de la fragilité et des délais de ces deux phases. Ce renforcement pourrait servir de levier à l'initiative régionale, par exemple en primant les tandems régionaux auteur-producteur.

GRUPE 2 - PRODUCTION & INITIATIVE RÉGIONALES (SUITE)

Ces aides à l'écriture pourraient être étendues au genre des séries, en les réservant aux créations/productions d'initiative régionale.

Coopérations interrégionales

Le groupe préconise de mettre en place des accords avec les Régions limitrophes (y compris espagnoles) pour renforcer la complémentarité des projets plutôt que leur concurrence, dans un contexte où les aides régionales gagnent en importance pour le devenir des projets.

Coopérations internationales

Le groupe propose aussi de flécher les coproductions internationales d'initiative régionale dans l'esprit de l'Aide aux Cinémas du Monde du CNC. Des accords de coproduction avec d'autres pays d'Europe ou francophones seraient à étudier.

La possibilité de ne plus exiger un producteur français unique et de revoir les % minimum d'investissement est évoquée dans le groupe, en vue d'assouplir les règles de soutien à la création internationale.

2 - Préconisations pour les autres formes d'accompagnement

Le groupe propose de renforcer l'action de l'ALCA auprès des producteurs et des auteurs : mise en place d'un bureau des auteurs, organisation de rencontres professionnelles et de formations, délégations...

Lors des échanges du groupe, La Peña note qu'un bureau des auteurs pourrait être constitué sur le modèle du Groupe Ouest en Bretagne, avec un financement des services économiques de la Région, du CNC et des OPCO régionaux.

Animateur : Emmanuel Feulié
Rapporteur : Charlotte Guénin

GRUPE 3 - ACCUEIL DES TOURNAGES

1 – Contexte

Le groupe souligne la tendance à l'augmentation du nombre de tournages réalisés en France, soit par des producteurs français, soit par des sociétés étrangères. Il note également la forte attractivité de la Nouvelle-Aquitaine (derrière l'Île de France et PACA), en raison de la diversité des décors de nos territoires, de la présence d'un réseau de professionnels aguerris, et d'une politique d'accueil volontariste de la part des acteurs publics.

Le groupe note la présence de Bureaux d'Accueil de Tournages :

- 1 dans chaque département de l'ex-Aquitaine (un 6ème devant se mettre en place en septembre en Charente-Maritime et 2 autres étant en phase de préfiguration en Corrèze et en Charente),
- 2 BAT "multi-départementaux" de l'ALCA (couvrant les autres départements des ex-Régions Limousin et Poitou-Charentes), plus 1 service de coordination et d'animation des BAT et d'accompagnement de la filière.

Pour le groupe, les deux problématiques principales sont le renforcement de l'attractivité régionale et la valorisation des ressources locales.

2 - Principales préconisations pour le Fonds de Soutien

Le soutien aux porteurs de projet

Le groupe recommande un versement plus rapide des aides, ainsi qu'une révision des critères de dégressivité plus souples pour les séries fragiles dont les coûts de production augmentent, tandis que la dégressivité resterait possible pour les séries "industrielles".

Le calendrier des commissions d'attribution du fonds de soutien devrait être revu pour mieux tenir compte des impératifs de mise en production, en particulier pour la fiction TV. Les tournages en région entraînant des surcoûts, le niveau des aides régionales est un critère décisif sur les choix des lieux de tournage. Le groupe invite également à mieux appréhender la diversité des productions en mettant en place des collèges différents selon les genres.

Le groupe propose d'harmoniser les critères et les conditions d'attribution des aides régionales et départementales, et de valoriser davantage les productions tournées exclusivement en Nouvelle-Aquitaine.

Le soutien aux professionnels du territoire

Le groupe invite à porter une attention particulière au critère d'embauche des techniciens locaux, insuffisamment pris en compte par les comités d'attribution du fonds de soutien. Il pourrait ainsi être demandé que le seuil de dépenses demandé au producteur en contrepartie de la subvention se fasse en pourcentage du budget global du film et non en pourcentage de la subvention accordée.

Le groupe recommande de trouver un équilibre entre l'accueil de projets d'auteur et celui de projets "industriels" qui favorisent le travail des techniciens et prestataires locaux, et permettent de maintenir leurs compétences sur le territoire. Il préconise également un soutien appuyé aux tournages dont l'économie permet de bonnes conditions d'embauche des techniciens. Le groupe évoque la possibilité que les niveaux d'embauche des techniciens locaux (sur les fonctions de chefs de poste en particulier) apparaissent clairement dans les formulaires de demande et que ces recrutements soient valorisés au travers du niveau d'aide. Le nombre d'embauches en région doit venir compléter le critère du nombre de jours de tournage sur le territoire.

Au sein du groupe est évoquée l'opportunité de réorienter davantage de tournages vers Bordeaux (qui voit leur nombre diminuer) en raison de l'importance du bassin d'emploi.

GROUPE 3 - ACCUEIL DES TOURNAGES (SUITE)

3 - Autres préconisations

Les actions territoriales

Le groupe recommande une présence renforcée dans les événements internationaux pour développer les rencontres avec les producteurs étrangers et les producteurs français travaillant avec ces derniers.

Il invite à créer une "culture d'accueil des tournages" pour mieux prendre en compte les spécificités de chaque projet. Cette culture est également à construire avec les agences du tourisme au niveau des prix d'hébergement et de transport. Le groupe considère la capacité d'accueil du territoire autour du tournage comme fondamentale pour attirer et implanter des projets. La constitution d'un réseau de villes "Film friendly" apparaît opportune, de même que l'identification des professionnels régionaux ayant eu une expérience sur des films étrangers (l'ATANA se propose de faire un état des lieux de ses membres).

Les actions de communication

Le groupe préconise la mise en place d'un outil adapté pour présenter la diversité des projets soutenus en région. Il recommande aussi de valoriser des exemples de tournages étrangers en région, ainsi que les capacités logistiques des BAT en termes de conseil et d'aide à l'intendance.

Des visites pourraient être organisées pour les producteurs exécutifs ainsi que des "mood boards" thématiques (ex : les friches).

Les actions de formation

Le groupe invite à proposer des formations adaptées aux différentes manières de travailler sur un film (selon les nationalités). Un module AFDAS de 2-3 jours pourrait être mis en place sur les méthodes de tournage à l'étranger, avec retours d'expérience de directeurs de production ayant travaillé à l'international. Les tournages (de séries récurrentes notamment) sont aussi des temps de transmission des savoirs et de suivi de l'évolution des techniques, qui pourraient notamment servir à accueillir des stagiaires conventionnés.

Le groupe note qu'un plan de formation est en cours à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, avec une convention Région-ALCA-AFDAS.

Les actions d'accompagnement et la valorisation des ressources locales

Le groupe préconise d'entreprendre régulièrement des campagnes de repérage pour alimenter la base de données des lieux de tournage. De la même façon, il souligne l'importance de disposer d'une base de données à jour des techniciens et prestataires, avec des CV faisant apparaître des postes correspondant aux parcours, les expériences acquises sur les différents tournages, etc. Les BAT ont un rôle important à jouer dans ces référencements. Le groupe évoque aussi la possibilité d'un "livre d'or" avec témoignage des producteurs sur les savoir-faire et les compétences du territoire.

Les rencontres professionnelles et la communication à l'attention des acteurs de la filière sont importantes, notamment pour renforcer leurs liens et leur donner la possibilité de se coopter sur des projets. Des journées professionnelles et des temps de présentation des techniciens et des infrastructures (y compris la post-production) sont à creuser. Est évoquée la possibilité de mettre en oeuvre une Journée Portes Ouvertes des BAT et des techniciens régionaux pour renforcer le rôle d'animateur de filière du BAT.

Enfin, est évoquée par une partie du groupe la possibilité de renforcer la coopération des BAT avec les films d'initiative régionale et portés par un producteur/un auteur local, mais ne bénéficiant pas du concours de la Région.

GROUPE 4 - INDUSTRIE TECHNIQUE ET POST-PRODUCTION

L'objet de ce groupe de travail consistait à dresser un état des lieux sur certains points importants et de formuler des préconisations afin de poursuivre le développement de cette branche de la filière Cinéma/Audiovisuel encore embryonnaire au moment de la fusion territoriale, et qui a connu une évolution rapide au cours des 4 dernières années.

1 - les aides après réalisations (NAFW)

Le groupe fait le constat que le budget global actuel de 150 K€, uniquement orienté vers les films courts (moins de 60mn), est trop faible pour produire un effet levier conséquent, d'autant que les coûts s'envolent dès qu'on inclut, entre autres, des effets spéciaux. Afin de développer l'activité des prestataires de postproduction, il faut attirer des longs métrages qui viendraient finaliser leurs travaux de fabrication en région. Cette aide après réalisation est un gage de dépenses en Région.

L'éditorialisation apparaît comme un élément important à prendre en considération. Les industries techniques sont aussi au service des films d'auteurs et de la création. Les œuvres soutenues après réalisation permettent la rencontre de producteurs et de réalisateurs expérimentés et aguerris, et de montrer les compétences régionales des techniciens.

Le groupe préconise de maintenir l'aide après réalisation court métrage et de mettre en place les conditions d'une aide après réalisation long-métrage. Il recommande aussi d'augmenter la dotation globale du dispositif et le plafond des subventions actuelles.

2 - L'aide spécifique à l'investissement et à l'installation et articulation avec les aides à l'investissement du CNC.

Le groupe note qu'il existe un soutien « classique » au pôle Développement Économique et Environnemental (DEE). Dans le cas des installations techniques, et comme il ne s'agit pas d'immobilier « pur », les dossiers ne sont en principe pas pris en compte. L'exception existe parfois comme par exemple pour du phonique. Les critères se définissent également dans la corrélation entre l'investissement et le rayonnement des entreprises (masse salariale, retombées économiques). Il s'agit en général de subventions (50 K€ HT), et non d'avances remboursables, sauf dans le cas d'un prêt public de 1 ou 2 M€.

Les dossiers "investissement" du CNC sont étudiés avec, pour un des critères, le seuil de saturation du marché au niveau national (qui n'est pas opérant si le prisme régional est privilégié). La notion de saturation du marché sur le seul critère « secteur » n'est pas opérante pour les professionnels en Région.

Le groupe préconise de ne pas avoir d'aides spécifiques à l'investissement puisque ce mécanisme existe dans le cadre du soutien « classique ». Il propose que la notion de saturation du marché soit pondérée par un critère géographique. En effet, la saturation peut exister en région parisienne mais pas sur le reste du territoire national. Ce critère de saturation de marché gagnerait donc à être précisé en ce sens.

3 - L'animation et la situation spécifique à Angoulême

Le groupe note que le Pôle Magelis mène une politique d'investissement immobilier qui correspond à une volonté de créer un quartier de l'image avec comme vecteur des locations aux entreprises aux tarifs classiques du marché.

Le groupe s'interroge sur le moyen d'amplifier l'installation et le développement économique des entreprises afin de renforcer leurs dépenses locales dans le secteur spécifique du bassin angoumois et de l'animation.

GRUPE 4 - INDUSTRIE TECHNIQUE ET POST-PRODUCTION(SUITE)

Le groupe préconise d'élargir l'éligibilité des projets au fonds de soutien à des dépenses en postproduction ou effets visuels (sans tournage). Il appelle à la vigilance en termes juridiques pour que les montants retenus ne génèrent pas trop de micro-dossiers. Enfin, il recommande de ne pas avoir d'aides spécifiques à l'investissement et à l'installation.

4 - Données statistiques, référencement et cartographie du secteur des prestations techniques image et son ; Mise en réseaux et prospection.

Le groupe de travail souligne que les données et le référencement sont soit inexistantes, soit trop datées. Il met en avant la nécessité de soutenir et d'accompagner les techniciens et les prestataires pour leur permettre de participer aux marchés et aux festivals car les producteurs hors région sont présents lors de ces événements. Cela permettrait également des échanges préalables en cas de coproduction internationale qui viendraient se finaliser en région.

Le groupe préconise que l'ALCA, qui réalise actuellement un annuaire « adhérent », reste pilote pour ce recensement et cet accompagnement à la mobilité.

5 - La formation

Le groupe souligne la difficulté rencontrée pour trouver sur Angoulême même certaines compétences, notamment sur le son (le BTS audiovisuel n'est pas suffisant, et il n'y a pas d'école de post production son - sinon dans le secteur privé). Il note que cela engendre des frais en masse salariale mais également en déplacement et en hébergement. La formation sur les logiciels se passe essentiellement sur Paris. Les coûts sont onéreux (Pôle Emploi privilégiant le local).

Le groupe s'interroge sur la possibilité d'agir, pour la Région, si un nombre important de techniciens se positionnent. L'accompagnement par la Région (notamment sur le plan administratif) pour une telle mise en place est-il envisageable?

Le groupe préconise fortement de désigner un référent ou un chef de projet "Formation" afin de traiter ce point fondamental pour l'avenir.

Animateur : Pierre Da Silva
Rapporteur : Jonathan Rochier

GROUPE 5 - DIFFUSION ET EXPLOITATION CINÉMATOGRAPHIQUE DES OEUVRES

1 / Contexte

Malgré une fréquentation record de 213 millions d'entrées en 2019, les films français ne remplissent plus vraiment les salles. Si 70% des Français sont allés au cinéma en 2018, 35 millions d'entre eux disent s'intéresser peu ou pas aux sorties de film. Les moins de 25 ans vont en moyenne 4 fois/an au cinéma, moitié moins qu'il y a 10 ans. L'augmentation de + 6 % de spectateurs est très faible au vu des 30 nouveaux établissements ouverts en 2018. Les spectateurs ont en moyenne 39 ans (le cinéma d'auteur concerne davantage les + de 50 ans) ou sont des jeunes participant aux dispositifs nationaux (ex : Lycéens au cinéma) mais qui fréquentent peu les salles après leur scolarité. Netflix consacre 13 MME à la production quand le CNC ne peut aligner que 700 M€ sur l'ensemble de la filière cinéma et audiovisuel. Enfin, la crise du COVID-19 brouille l'avenir des salles de cinéma.

2 / Les acteurs du territoire aidés par la Région

Les 20 médiateurs de salles de cinéma recrutés en Nouvelle-Aquitaine et formés par CINA ont montré leur efficacité sur leur territoire. La grande réussite de ce dispositif réside dans la mutualisation de ces postes entre plusieurs exploitants d'un même territoire (9 sur 20) ou embauchés par des réseaux territoriaux. Ils s'interrogent aujourd'hui sur leur avenir, les postes ayant été créés pour 3 ans. Autres acteurs sur le territoire, les 99 jeunes en service civique, qui ont une mission d'éducation à la citoyenneté (notamment via le programme « Cinéma et Citoyenneté »).

Les 236 Maisons des Lycéens reçoivent une aide régionale (de 5 à 20 K€) en fonction de leurs projets. A proximité des salles Art et Essai ou indépendantes, il existe des liens intéressants entre établissements scolaires, services civiques, et médiateurs. Une articulation doit être trouvée par la Région.

Le groupe préconise de maintenir l'aide régionale aux postes de médiateurs, et d'augmenter leur nombre sur le territoire. Il propose également de maintenir l'appui régional aux structures AGE&CO, COEQUO, CONFER, de soutenir une offre de formation (continue pour les pros en poste et initiale pour les médiateurs, les services civiques et les entrants) afin de favoriser les liens entre création, éducation et l'exploitation, et de renforcer la coordination entre les acteurs des territoires pour créer des synergies entre MDL, Festivals, les lycées proposant l'option cinéma, étudiants, associations Éducation à l'image...

3/ Renforcer les liens entre les acteurs de la diffusion

Il y a environ 40 festivals de cinéma en Nouvelle-Aquitaine. Ils contribuent à remplir les salles sur une période donnée, alors que l'exploitation d'un cinéma se mesure sur l'année entière. Il y a un manque récurrent de coordination entre les festivals et les exploitants de leur territoire : même si des accords existent parfois, le libre arbitre des festivals et celui des salles quant à leur programmation, freine cette relation. D'autres entrées existent pour la diffusion des œuvres : les circuits itinérants, qui facilitent le retour du public dans les salles en milieu rural, les associations départementales de diffusion (qui perçoivent des aides régionales qui ne sont pas encore harmonisées), les réseaux d'art et d'essai...

Le maillage des acteurs du cinéma est plutôt satisfaisant en Nouvelle-Aquitaine : 5 associations départementales en Aquitaine, pas de réseaux à proprement parler en Limousin (mais l'ACREAMP y joue un rôle important), et 3 réseaux départementaux (16, 17 et 79) en Poitou-Charentes. Au sein de l'association régionale regroupant les réseaux de diffusion CINA, il y a 8 réseaux départementaux. Les circuits itinérants sont présents dans chaque département.

GROUPE 5 - DIFFUSION ET EXPLOITATION CINÉMATOGRAPHIQUE DES OEUVRES (SUITE)

Il est proposé qu'un exemplaire de chaque film réalisé ou fabriqué en Région soit déposé à la Cinémathèque de Nouvelle-Aquitaine qui assure la collecte et la numérisation des œuvres du territoire régional. Cela nécessitera des moyens humains supplémentaires. Les dépôts doivent être centralisés et mutualisés. Ce dépôt doit constituer un justificatif de l'aide régionale versée aux sociétés de production, voire être inclus dans la convention avec le CNC.

Le groupe préconise aussi d'harmoniser les aides régionales aux réseaux de diffusion, en veillant à l'articulation de temps forts avec tous les professionnels lors des festivals, ainsi qu'une meilleure articulation entre les festivals et les cinémas du territoire. Il recommande que les procédures de visa temporaire soient prises en charge (ex : pour les festivals) par l'ALCA.

3 / Les aides à l'investissement

Il est important que dans les prochaines années, toutes les collectivités accompagnent les projets de modernisation / rénovation des salles de la petite exploitation, en excluant les grandes exploitations. La salle de cinéma est un lieu structurant, qui reste souvent ouvert après les commerces. Alors que 20 % des habitants ignorent qu'il y a une salle de cinéma près de chez eux, la communication numérique et la signalétique manquent aux petites salles de cinéma. Elles manquent aussi de parkings proches et dépendent, pour le public jeune vivant en périphérie, des horaires de transports publics.

Aujourd'hui tous les exploitants de cinéma peuvent bénéficier d'aides du CNC (TSA, compte automatique par exemple) même si nombre de petits exploitants méconnaissent ces aides ou leurs conditions d'attribution. Des formations seraient nécessaires. De plus, les exploitants de salles ignorent qu'ils peuvent obtenir des subventions d'investissement des Départements.

Il est vital de moderniser la fonction des salles de cinéma dans la cité en mobilisant les acteurs professionnels (design de service, architectes, opérateur numérique,) pour diversifier les services rendus et les publics (hall, espace coworking, WIFI, restauration, relation médiathèque, ...) et leurs signalétiques. Les exploitants doivent se moderniser en termes structurels. Il serait souhaitable d'articuler le Règlement d'intervention à l'investissement avec l'Aide Sélective du CNC, en privilégiant un accord cadre associant l'ADRC (conseil architecture, maîtrise d'ouvrage) et CINA (modèle économique de l'investissement et du fonctionnement) en privilégiant les aspects d'éco conditionnalité. Dans la suite logique (cf. Tour de France numérique initié par le CNC en 2018 pour sensibiliser les exploitants), il existe à la Délégation Numérique de la Direction de l'Economie le dispositif TRANSFONUM (transformation numérique des opérateurs), qui s'adresse aux filières plutôt qu'à des opérateurs individuels. Ce dispositif pourrait concerner la filière image, en proposant à CINA d'être l'interlocuteur professionnel du dispositif.

Le groupe propose que Départements et Région accompagnent sur des crédits d'investissement les projets de modernisation de salles de cinéma. Il recommande de formaliser l'accompagnement financier public des salles dans leur fonctionnement via un cahier des charges partagé (programmation de qualité, forte implication dans la vie locale, éducation au cinéma, communication, niveau d'engagement financier des partenaires) et la mise en place d'un Contrat d'Objectifs et de Moyens triennal (exploitants/CNC/Région/Département/Communes et EPCI). Il recommande d'adopter un règlement d'intervention pour les équipements culturels structurants permettant une harmonisation des aides d'investissement (en prenant en compte les besoins en investissement des circuits itinérants). Le groupe recommande enfin de référencer les salles. Il préconise une refonte de l'accueil des cinémas pour en faire des lieux de vie et de rencontre même en dehors des projections. Il recommande que CINA coordonne les projets de ré-équipement numérique pour les établissements cinématographiques.

GROUPE 6 - ÉDUCATION AUX IMAGES

1 – Contexte

Le groupe souligne que tous les dispositifs nationaux d'éducation aux images sont coordonnés en Nouvelle-Aquitaine, de la maternelle au lycée. C'est ainsi le cas pour "Maternelle et cinéma", "Ecole et cinéma", "Lycéens et apprentis au cinéma", "Passeurs d'images", "Des cinés, la vie!", "Pôles d'éducation aux images", auxquels s'ajoutent des dispositifs régionaux.

Cette éducation aux images passe, en région, par 67 coordinations présentes sur le territoire, portées par 24 structures culturelles soit seules, soit conjointement avec l'Education Nationale. Autour de ces structures fonctionne un écosystème composé de collectivités territoriales, de réseaux de salles de cinéma, de structures culturelles et sociales, d'établissements scolaires, d'universités, de médiathèques, d'associations, etc.

Les préconisations du groupe visent à renforcer la cohérence de ce réseau d'acteurs (notamment avec la filière cinématographique) et veiller à l'épanouissement de cette éducation aux images. Elles ont, pour le groupe, vocation à s'inscrire dans la prochaine convention de coopération Etat-CNC-Région Nouvelle-Aquitaine-Départements.

2 - Principales préconisations

Mettre en place un Comité de pilotage entre les coordinations

Le groupe recommande de créer un comité de pilotage à l'échelle Nouvelle-Aquitaine, en complément de ceux existant dans les ex-Régions, pour chacun des dispositifs nationaux coordonnés en région ainsi que pour les inter-coordinations (en lien avec les référents de chaque dispositif).

L'objectif est d'assurer une meilleure animation du réseau de l'éducation aux images, en renforçant la cohérence de son action et en favorisant la coopération entre les différents dispositifs et territoires. Le groupe préconise d'associer des représentants des salles de cinéma, des festivals, et des auteurs. Ces comités de pilotage devront disposer des moyens nécessaires en temps et en crédits.

Encourager les actions communes

Le groupe préconise de soutenir la coordination des initiatives et des projets en s'appuyant sur les autorités de tutelle qui relaieront les initiatives. Cette coordination devra disposer de moyens financiers adaptés.

Favoriser la place des acteurs et partenaires essentiels de l'éducation aux images

Le groupe recommande de donner à ces acteurs les moyens nécessaires pour faciliter les déplacements des scolaires dans les salles de cinéma et de spectacle et l'action des médiateurs culturels. Il recommande aussi de renforcer les aides aux porteurs de projet et aux techniciens pour la méthodologie et le montage de projets, et permettre de tenir plus d'ateliers de pratique artistique.

Il propose aussi de créer une structure porteuse de projets, qui mutualiserait la gestion administrative et par laquelle transiterait la rémunération des auteurs, artistes et techniciens intervenants, selon leur situation.

Organiser des rencontres et des temps forts avec tous les acteurs de l'éducation aux images

Le groupe recommande d'organiser ces temps à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine avec les animateurs, les médiateurs, les éducateurs, les enseignants, les exploitants, les bibliothécaires, les auteurs, les artistes, les jeunes, etc.

GROUPE 6 - ÉDUCATION AUX IMAGES (SUITE)

Le groupe identifie deux temps spécifiques de rencontre :

- des journées professionnelles et de formation, axées sur des sujets de fond et faisant intervenir différents professionnels régionaux ou nationaux. Ces journées viseront à questionner les pratiques professionnelles et à créer du lien entre les intervenants et participants. Pour rendre l'éducation aux images plus visible auprès des partenaires institutionnels et des professionnels du cinéma, le groupe préconise de s'appuyer sur des événements locaux (ex : les festivals) et de penser la filière cinéma comme un tout allant de la création à la post-production, en passant par l'action culturelle, la diffusion et l'éducation aux images. Ainsi, ces journées professionnelles pourraient être adossées à des festivals dans le cadre de la Création Production et Commission du Film. Les festivals proposant des actions d'éducation aux images et au son (séances spéciales, ateliers de pratique artistique, valorisation des productions des jeunes, accueil de journées professionnelles) bénéficieraient d'un soutien renforcé.
- des temps de valorisation des projets et des films d'atelier, basées sur les partages d'expérience des différents acteurs (coordinations, porteurs de projet, intervenants), qu'elles soient ou non menées dans le cadre des dispositifs existants. Ces temps permettraient d'identifier ce qui fonctionne ou non (y compris en ligne, via la plate-forme à venir). Pour tenir compte de leurs apports spécifiques, des temps seraient organisés sans les jeunes, et d'autres avec.

3 - Conditions de mise en oeuvre de ces préconisations

Le groupe recommande de bien distinguer, dans la convention, les conditions d'organisation territoriale des dispositifs sur temps scolaire ou hors scolaire (bien identifier ce qui relève des tutelles ou des coordinations). Cela porte aussi sur le sujet des Pôles d'éducation aux images, qui ont suscité de nombreuses interrogations et remarques lors de la concertation. Les structures en charge de chaque dispositif et de chaque opération doivent être nommées, et leur rôle ainsi que leurs moyens doivent être bien identifiés.

Le groupe demande que des moyens humains et financiers soient dédiés à la définition et à la mise en oeuvre efficace d'une politique d'éducation aux images ambitieuse. Il considère que sans ces moyens, les ambitions affichées par la Région notamment ne pourront s'incarner pleinement sur le territoire. Le groupe souligne que les acteurs de l'éducation aux images ont souhaité mettre en place des groupes de travail pour définir plus précisément le contenu et les modalités d'organisation des ambitions dégagées en termes d'EAI.

Enfin, le groupe note que l'éducation aux images et au son est une véritable pratique nécessitant des compétences spécifiques et porteuse d'enjeux citoyens et démocratiques fondamentaux.

Animatrices : Virginie Mespoulets et Evelyne Peignelin

SOUS-GROUPE COM TV

1 – Contexte

La Région soutient la création et la production télévisée. Les Contrats d'objectifs et de moyens (COM) 2018-2020 définissent les engagements des chaînes sur la coproduction ou le préachat d'œuvres, les apports diffuseurs étant compensés par la Région avec un abondement du CNC de 33% (max 100 K€).

La Région Nouvelle-Aquitaine a signé un COM TV avec les 4 chaînes publiques régionales : TV7 Bordeaux, France 3 Nouvelle-Aquitaine, et les webtélés Kanaldude (en Basque) et ÔCtele, (en Occitan). Ces COM s'achèvent fin 2020. Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé pour les futurs COM.

2 - Principales problématiques et préconisations

Améliorer l'information et la communication

La communication est à améliorer entre tous les acteurs, pour mieux identifier l'information, orienter les professionnels, et renforcer la cohérence avec d'autres calendriers (ex : celui du Fonds de soutien). Les télévisions doivent donner une information claire accessible à tous (ex : page dédiée aux appels à projet sur leur site, bien distinguer pour France 3 les modalités COM et hors COM). L'info doit être relayée par l'Alca, la Peña, les Maisons de Production Associées (MDPA), le Groupe Fiction et la Région.

Questionner la fréquence et le calendrier

Deux propositions sont formulées : soit harmoniser les modalités des Appels à Projet (AAP), soit ne plus passer par les AAP pour une instruction autonome par les chaînes. Le nombre de sessions de dépôt de dossiers serait accru pour éviter la concurrence systématique, dans les mêmes instances nationales et régionales, entre les projets retenus par les télévisions suite aux AAP.

Il pourrait être envisagé d'organiser un comité éditorial permanent pour toutes les chaînes du COM, tel que le pratique déjà France 3 (bien que les AAP présentent l'avantage de poser un cadre formel, clair et transparent) et certaines chaînes (pour des raisons matérielles et financières telles que le coût de l'expertise).

Il est proposé d'élargir à tous les genres les pitches réservés à des projets de première œuvre post-diplôme. La Région pourrait valoriser ses territoires via le festival de moyen-métrage de Brive (unique en France) et le pôle de l'animation Magelis d'Angoulême (unique en Europe). Des collaborations sont à trouver avec des écoles d'animation (ex : EMCA) : pitches, conventions d'écriture, préachats...

Modalités d'expertise et sélection des projets /Place des sociétés régionales

Les projets sont examinés par des comités d'experts dont l'avis est très important pour les professionnels en termes de transparence. Il est préconisé un retour argumenté des avis, et une meilleure visibilité sur les 8 documentaires du COM avec France 3 par rapport aux 22 autres hors-COM.

Les appels à projets des télévisions sont ouverts à tous, y compris à des sociétés non régionales. Dans un contexte financier contraint, le groupe s'interroge sur la possibilité juridique de favoriser les sociétés régionales dans les coproductions des chaînes.

Ligne éditoriale des chaînes / Ouverture vers d'autres genres et actions

il est évoqué la nécessité d'un soutien renforcé aux documentaires et aux courts-métrages avec un volume et des chiffrages adaptés à l'ambition des projets, quitte à dépasser l'abondement CNC. Il est proposé d'aider les télévisions à développer l'animation (coproduction ou préachat de séries ado-adultes), le moyen métrage (en lien avec le Festival de Brive), voire le long métrage.

Une convention de développement d'animations et de fictions, commune à plusieurs TV du COM, est à étudier.

SOUS-GROUPE COM TV (SUITE)

Langues régionales

Une attention doit être portée aux projets en langues régionales. Pour favoriser la circulation des films du COM il est proposé de les diffuser en plusieurs langues, de soutenir la traduction, le doublage et le sous-titrage des films du COM dans les langues des chaînes du COM, ainsi que d'aider les producteurs à trouver des acteurs et des prestataires techniques parlant ces langues.

Aspects financiers / Enveloppe régionale du COM

L'enveloppe création avec les producteurs semble trop faible par rapport au soutien global aux chaînes. Il est proposé de la renforcer tout en amenant les chaînes à investir un pourcentage minimum dans la production patrimoniale.

Apports en industrie / Post-production

L'apport en industrie doit être valorisé et ciblé sur des prestataires de post-production en région.

Diffusion des œuvres / Synergies entre télévisions

Un dialogue constructif et évolutif entre les producteurs et diffuseurs est essentiel. Il est préconisé d'élargir la diffusion des œuvres hors-région et à l'étranger, de mutualiser les programmes entre les chaînes pour une meilleure exposition. La possibilité d'un pré-achat par plusieurs chaînes publiques régionales pour une diffusion sur plusieurs écrans est à étudier, mais avec une vigilance à avoir sur le coût global.

Aspects financiers / Optimiser le "1€ pour 3€" du CNC

L'enveloppe pour l'abondement du CNC au titre du « 1€ pour 3€ » paraît sous-utilisée, le cumulé des différents genres n'atteignant pas les 300 K€/an. Le groupe de travail propose d'augmenter les crédits à la création à 300 K€ d'œuvres éligibles, de limiter les conventions d'écriture au profit de conventions sur des œuvres en développement et de réserver les crédits du volet producteurs à la coproduction ou au préachat (qui sont abondés par le CNC ou la Procirep Angoa) et non à l'achat de programmes ou à la production déléguée (qui ne le sont pas).

La question du maintien du magazine culturel du volet producteurs du COM - mais sans abondement du CNC - est évoquée. La question de la légitimité d'un AAP remporté trois fois de suite par le même projet est posée. Il pourrait être internalisé en l'absence d'abondement CNC (comme l'appel à projet sitcom d'OCtele) pour réinvestir les montants dans la création. Il est demandé à la Région une vérification précise de l'engagement des chaînes film par film par le biais de la remise des comptes définitifs de chaque œuvre par le diffuseur et par le producteur.

Une plus grande visibilité

Une plus grande visibilité au moment de la diffusion (information des producteurs et des partenaires lors des diffusions) paraît souhaitable, avec une mise en valeur du catalogue COM (par exemple via une plateforme similaire à celle mise en place en Bretagne).

L'appel à projet doit préciser le montant en numéraire et industrie prévu pour le projet qui sera soutenu (OCtele ne le fait pas pour l'instant).

La Peña demande à être auditionnée par le comité de pilotage du COM, et qu'un bilan du COM 2018-2020 lui soit transmis.

Animatrice : Nathalie Foucard
Rapporteur : Isabelle Barrère

SOUS-GROUPE ANIMATION

1 – Contexte

La Nouvelle-Aquitaine a une place unique dans le monde en matière d'animation, grâce principalement au pôle d'activité d'Angoulême. Plus de 30 studios y sont implantés. Les spécificités du secteur (production sur un temps long, multiplicité des partenaires financiers et techniques, ouverture très forte à l'international) nécessitent des dispositifs d'accompagnement spécifiques. La Région et le Département de la Charente, par l'importance de l'investissement dans la création et la production en animation, et par la mise en place de règles spécifiques, accompagnent cette filière d'excellence.

L'évolution du secteur (plate-formes, nouveaux publics, nouveaux formats...) nécessite une constante adaptation de la filière. Il faut développer la propriété intellectuelle sur le territoire, inciter la production déléguée en région, et repérer des auteurs. Il faut aussi renforcer les liens entre les écoles régionales et les sociétés de production et assurer un maintien des talents en région. Enfin, il faut accompagner la filière dans cette période particulière de crise sanitaire.

2 - Point sur la crise sanitaire

La filière a rencontré des difficultés pour organiser le télétravail. Cela a fonctionné techniquement, mais avec une productivité de 20% moindre. Humainement, les réactions ont été contrastées, entre ceux qui ont apprécié l'expérience et ceux qui ont saturé ou n'ont pas eu la même qualité de conditions de travail. Il faut envisager des solutions mixtes télétravail/travail en studio. Du point de vue économique, la crise aura un impact durable sur les revenus publicitaires des diffuseurs privés, au moins jusqu'en 2022. Côté cinéma l'impact est encore plus fort, au vu du nombre de salles qui sont restées fermées. Cela retarde et risque d'annuler des projets.

Dans les écoles d'animation, le confinement n'a pas permis d'assurer tous les cours à distance, et les élèves n'ont pas pu travailler sur le matériel de l'école. Une majorité d'élèves est revenue en présentiel (en respectant les gestes barrière), mais certaines écoles ont écourté les vacances et repoussé la fin des cours pour rattraper le temps perdu. Certains accueils d'étudiants étrangers et certains projets internationaux n'ont pas pu avoir lieu. L'annulation de ces projets, ou des éditions "physiques" des festivals aura un impact sur les futurs partenariats.

3 - Pôle Magelis et fonds de soutien

Le fonds de soutien doit davantage appuyer la filière, il est vital dans chaque plan de financement. Les chaînes télévisées financent la filière parce qu'elles comptent sur les fonds de la Région et du Département, mais ceux-ci ne suffisent plus à soutenir tous les projets.

Le Pôle Magelis est un atout qu'on ne trouve normalement que dans une capitale, que ce soit du point de vue de la créativité ou du point de vue industriel. Il faut que la Région s'investisse plus sur cet aspect économique de Magelis, car le fonds de soutien va plutôt sur l'aspect artistique. Il faut aussi que la Communauté d'Agglomération d'Angoulême s'investisse davantage, et rechercher d'autres fonds de soutien, comme le fonds FILM.

4 - Les nouvelles plate-formes

Même si elles vont prendre plus de place dans les financements (on attend une future ordonnance sur le sujet) ces plate-formes ont des exigences fortes en termes de qualité de développement, ce qui nécessite de la part des producteurs plus de moyens pour monter le pré-projet en termes de scénario et de design. Des plate-formes comme Netflix sont très exigeantes et mettent en avant que la visibilité qu'elles proposent justifie un moindre coût d'achat. De plus, et même si la loi va leur imposer 25% de financement de créations locales indépendantes, Netflix et d'autres plate-formes veulent créer elles-mêmes leur contenu et chercheront à recruter des auteurs en concurrence avec d'autres producteurs.

SOUS-GROUPE ANIMATION (SUITE)

5 - Le statut des producteurs

Le travail des producteurs est fragilisé par ces plate-formes, par les syndicats d'auteurs, etc. Les auteurs veulent accéder directement au guichet des aides à l'écriture, sans passer par le producteur. Les aides publiques ne prennent pas forcément en compte les frais des producteurs délégués, alors que ce sont eux qui développent les projets pour les proposer aux plate-formes. Enfin, les contrats de droit d'auteur comprennent des délais d'exclusivité très longs (30 ans) que les plate-formes vont vouloir imiter, tandis qu'avec les chaînes télévisées les contrats sont calés sur 3-4 ans.

Certains producteurs sont aussi inquiets du risque que les plate-formes imposent des produits normés, et notent le besoin d'avoir des producteurs délégués permettant l'accès aux aides régionales et du CNC. Il faudra d'ailleurs revoir les conditions d'accès aux aides régionales, pour qu'une production financée à 100% par une plate-forme n'y soit pas éligible. Une attention particulière est à avoir sur la coproduction minoritaire. Là, les aides CNC sont moins intéressantes.

6 - Les aides à la production

Le groupe recommande de revoir à la hausse les aides à la production pour les séries et les longs-métrages (dont les coûts de production augmentent), et d'étudier la possibilité de soutenir des créations hybrides (documentaires d'animation, fictions avec séquences animées...).

7 - Favoriser l'émergence de talents sur le territoire

Le groupe souligne l'intérêt des résidences d'auteurs, avec mise à disposition de matériel et attribution d'une bourse jeunes auteurs. Il recommande d'appuyer la professionnalisation des jeunes auteurs et les aider à faire des pitches, mais aussi d'intégrer les producteurs pendant que les étudiants en résidence sont encore boursiers. Le couple auteur-producteur est très important pour la faisabilité des projets. Le groupe propose de s'inspirer dans l'animation des développements de projets en master pour les documentaires, en renforçant la place de l'animation au Chalet Mauriac ou en s'appuyant sur les Rencontres de Marmande, ou sur la Maison des Auteurs de la CIBDI.

Le groupe préconise de renforcer une articulation locale auteur-producteur-diffuseur pour lancer les projets. Pour aider les producteurs à mieux identifier les auteurs ayant bénéficié des aides à l'écriture, il recommande plus de résidences d'auteur et des commissions de fonds de soutien plus fréquentes. Il propose aussi que les démarches post-écriture soient mieux accompagnées, et d'organiser un événement public sur l'animation, en tirant profit de la fête du cinéma d'animation en octobre, qui n'a pas de relais en région.

Le groupe préconise des aides davantage prévisibles, avec une meilleure prise en compte des spécificités de l'animation, des critères de dégressivité pour les séries, des plafonds par entreprises, des barèmes, etc. Les critères traduiraient des choix assumés de la part des collectivités, qui pourraient s'associer à plusieurs Régions autour de certains projets, pour aller au-delà de la règle du "1€ pour 2€", et aider soit les projets dont les dépenses sont essentiellement faites sur leur territoire, soit qui y favorisent une collaboration intéressante. Pour autant, le groupe souligne qu'il faut éviter une automatisation des aides qui ferait l'impasse sur l'avis des comités d'experts et sur l'analyse artistique et logistique des projets.

De même, au-delà de la possible coopération entre plusieurs Régions, qu'il faut réactiver, le groupe propose d'envisager des projets de coopération transfrontalière. De ce point de vue, il note l'opportunité de valoriser la spécificité de la Nouvelle-Aquitaine qui est la Région investissant le plus dans les Contrats d'Objectifs et de Moyens, et qui accueille le seul festival européen spécialisé dans le moyen métrage.

Le groupe recommande enfin un soutien appuyé aux projets à vocation "industrielle" dans une optique de développement de l'écosystème d'Angoulême.

Animateur : Emmanuel Feulière

ACCES AUX CONTRIBUTIONS DES PARTICIPANTS

Plusieurs structures participant à la concertation ont adressé à la Région Nouvelle-Aquitaine des contributions écrites reprenant l'essentiel de leurs analyses et de leurs propositions. Ces contributions sont classées dans l'espace dédié à la concertation cinéma sur l'intranet de la Région. Pour accéder à cette rubrique, [cliquez ici](#).

Vous trouverez également ci-dessous les liens vers les contributions spécifiques suivantes :

- [24 propositions du Département de la Dordogne dans le cadre de la concertation CNC](#)
- [Contribution LA PEÑA](#)
- [Note du Groupe Fiction sur l'accueil des tournages](#)
- [Contribution de Jean-Pierre Villa sur l'exploitation cinématographique et la diffusion des oeuvres](#)
- [Contribution de NAAIS](#)

